

Synthèse accessibilité des commerces

Nouvelle réglementation : évolutions 2015

	E.R.P BATI EXISTANT Arrêté du 8 décembre 2014		E.R.P BATI NEUF Loi du 11 février 2005	
Largeur mini d'un cheminement (extérieur ou intérieur)				
Règle générale	1,20 m		1,40 m	
Tolérance possible en cas de rétrécissement ponctuel, inévitable, sur une courte distance	0,90 m ≤ largeur ≤ 1,20 m		1,20 m ≤ largeur ≤ 1,40 m (art. 2 de l'arrêté du 1 août 2006)	
Accès commerce				
Règle générale	Accès par porte principale ou accès par porte secondaire avec signalétique		Accès par porte principale	
Pente				
Règle générale	Pente ≤ 6 % Avec palier de repos en bas et en haut de chaque pente		Pente ≤ 4 % Avec palier de repos en bas et en haut de chaque pente	
Distance des paliers de repos	5 % ≥ P ≤ 6 %	10 m	4 % ≤ P ≤ 5 %	10 m
	6 % ≤ P ≤ 10 %	2 m	6 % ≤ P ≤ 8 %	2 m
	10 % ≤ P ≤ 12 %	0.5 m	8 % ≤ P ≤ 10 %	0.5 m
Dévers	3 %		2 %	
Ressaut	2 cm ou 4 cm chanfrein 33 % maxi		2 cm ou 4 cm chanfrein 33 % maxi	
Largeur de passage	1.20 m		1.40 m	
Palier de repos	1.20 m x 1.40 m		1.20 m x 1.40 m	
Espace de manœuvre	Ø 1.50 m Avec possibilité de chevauchement 25 cm maxi avec la porte 15 cm sous le lavabo		Ø 1.50 m	
Largeur de porte *	Passage utile 0.77 m		Passage utile 0.83 m	
Espace de manœuvre de porte	En poussant 1.70 m En tirant 2.20 m		En poussant 1.70 m En tirant 2.20 m	
Espace d'usage	0.80 m x 1.30 m		0.80 m x 1.30 m	
Rampe amovible	Accepté en respectant les caractéristiques technique avec signal de présence même avec emprise sur la voie publique			
Banque d'accueil	Vide sous la banque d'accueil P 0.30 m H 0.70 m L 0.60 m		Vide sous la banque d'accueil P 0.30 m H 0.70 m L 0.60 m	
Circulation principale	1.20 m (allées structurantes) Rétrécissement 1.05 m au sol 0.90 m à hauteur de 0.20 cm (autres allées) Pour les restaurants 0.60 m autre allée		1.40 m	
Obstacle en hauteur	2.20 m		2.20	

*Moins de 100 personnes

	E.R.P BATI EXISTANT Arrêté du 8 décembre 2014		E.R.P BATI NEUF Loi du 11 février 2005	
Eclairage	Lieu	Valeurs	Lieu	Valeurs
	- Cheminement extérieur parcs - Circulation horizontale - Escaliers et équipements mobiles - Poste d'accueil	20 Lux 100 Lux 150 Lux 200 Lux	- Cheminement extérieur parcs - Circulation piétons/voiture - Circulation horizontale - Escalier intérieur - Poste d'accueil	20 Lux 50 Lux 100 Lux 150 Lux 200 Lux
Bande d'éveil de vigilance	Entre 0.28 et 0.50 de la première marche en haut de l'escalier		à 0.50 de la première marche en haut de l'escalier	
Mains courantes	1 main courante de chaque côté 1 si largeur $\leq$ 1 m à hauteur entre 0.80 et 1 m		2 à hauteur entre 0.80 et 1 m	
Marche	$\leq$ H 17 cm Giron 28 cm		$\leq$ H 16 cm Giron 28 cm	
Elévation de niveau Règle générale	Ascenseur norme NF EN 81-70 ou élévateur 0.90 m x 1.40 m charge maxi 315 Kg		Ascenseur Respectant la norme NF EN 81-70	
Etiquetage / lettrage	Lorsque les informations ne peuvent être fournies aux usagers sur un autre support, la hauteur des caractères d'écriture ne peut en aucun cas être inférieure à : - 15 mm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation - 4,5 mm sinon		Lorsque les informations ne peuvent être fournies aux usagers sur un autre support, la hauteur des caractères d'écriture ne peut en aucun cas être inférieure à : - 15 mm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation - 4,5 mm sinon	
Sanitaires	Dispositif pour refermer la porte Lave mains accessible plan > 0.85 m Surface d'assise 0.45 m à 0.50 m Barre d'appui solide H 0.70 m à 0.80 m Lavabo accessible vide P0.30 m H 0.70 m L 0.60 m		Dispositif pour refermer la porte Lave mains plan > 0.85 m Surface d'assise 0.45 m à 0.50 m Barre d'appui solide H 0.70 m à 0.80 m Lavabo accessible vide P0.30 m H 0.70 m L 0.60 m	
Cabine, espace individuel adapté	Espace de manœuvre Equipement pour s'asseoir Appui en position debout Espace d'usage latéral à l'équipement		Espace de manœuvre Equipement pour s'asseoir Appui en position debout Espace d'usage latéral à l'équipement	
Douche adaptée	Espace de manœuvre Siphon de sol Equipement pour s'asseoir Appui en position debout Espace d'usage latéral à l'équipement		Espace de manœuvre Siphon de sol Equipement pour s'asseoir Appui en position debout Espace d'usage latéral à l'équipement	
Caisse de paiement	Accessible avec respect des caractères techniques		Accessible avec respect des caractères techniques	

08/07/2015